

Projet du Pont d'Issy : pour un retour à un urbanisme culturaliste raisonnablement densifié et démocratiquement assumé



L'urbanisme en dit long sur l'ambition démographique et culturelle de la société où il se décline. Cette science de l'organisation spatiale des villes encadre et normalise l'acte de construire. Deux modèles urbanistiques se sont succédés ou opposés au fil des siècles, le modèle progressiste et le modèle culturaliste.

Le modèle progressiste est basé sur le progrès social et technique, l'efficacité et l'hygiène. Il élabore un modèle d'espace classé, standardisé et éclaté. Il s'agit de satisfaire tous les besoins types de l'homme universel en opposition avec la tradition urbaine au profit d'une association avec la nature. Il a pour finalité de conditionner les habitants pour un rendement maximal de leurs activités.

Le modèle culturaliste repose sur la richesse des relations humaines et la permanence des traditions culturelles. L'irrégularité et l'asymétrie sont la marque de son ordre organique. Il fait régner la différence et exclut toute standardisation. L'art y occupe la même importance que l'hygiène dans le modèle progressiste. La cité du modèle culturaliste s'oppose à l'établissement du modèle progressiste par son climat démocratique et urbain favorable au développement de l'individu. Il s'agit davantage de créer du lien que de créer des biens.

Depuis les années 1980, notre cité a connu un développement urbanistique constant basé sur un modèle progressiste qui se justifiait pleinement à l'origine mais qui a atteint ses limites car la population d'une cité ainsi que la surface de bureaux afférents au secteur tertiaire qui s'y trouve ne saurait croître indéfiniment sans nuire à la qualité de vie et sans l'aval des citoyens concernés.

En effet, dans une opération d'urbanisme, la majorité des intervenants ont un rôle à la fois bien identifié et codifié (collectivités publiques, architectes, bureaux d'études techniques, promoteurs, économistes) et seul reste difficile à cerner le niveau d'influence que peut avoir le citoyen sur le déroulement du projet. Le citoyen est amené dans le cadre de la procédure actuelle à s'exprimer lors des réunions publiques ou sur le registre des contributions afférent à l'enquête publique pour faire connaître son opinion sur le projet présenté par la majorité municipale et/ou proposer des pistes d'amélioration de ce projet. Il peut également rencontrer le commissaire enquêteur pour lui expliquer et lui détailler sa contribution avant que ce dernier ne produise son rapport final avec les observations et réserves correspondantes qui seront soumises au vote des élus. Il a donc avant tout un rôle de modérateur.

En matière d'urbanisme, le citoyen devrait donc être un partenaire actif dans le cadre d'une démocratie participative synonyme de démocratie d'implication et de responsabilité. Ce fonctionnement théorique connaît bien des dérives le plus souvent au profit des promoteurs et au détriment du citoyen dans une société où le financier l'emporte trop souvent sur le politique et un rééquilibrage s'impose donc. En effet, la démocratie consiste à la fois pour les citoyens à être gouvernés mais aussi à se gouverner. Gouverner est clairement du ressort des élus. Mais se gouverner qui correspond à l'exercice de la démocratie de responsabilité ne doit pas disparaître surtout en matière d'urbanisme. La démocratie n'est donc pas un acquis mais

elle est en construction permanente. Ce projet du Pont d'Issy devrait donc être une occasion de faire progresser ensemble la démocratie en chantier et il est de ce point de vue regrettable qu'un projet d'une telle ampleur ne fasse l'objet que d'une seule réunion publique.

Concernant les tours, l'architecte bien connu Jean Nouvel indique qu'une tour doit être identitaire et correspondre à un héritage avec ses racines et donc dire quelque chose de l'histoire du site. Il précise que la densité ne doit pas être parachutée ou élaborée dans la précipitation mais doit savoir se marier avec l'identité et la complexité. Dans notre Projet Humaniste, nous avons rappelé qu'il était possible de construire de façon plus dense en créant un cadre de vie agréable sur la base de la concertation et de la modération caractéristiques d'une saine concentration. Le projet de tours du Pont d'Issy en l'état n'apporte ni la concertation suffisante ni la modération nécessaire et correspond à un retour en force d'un modèle urbanistique progressiste de naguère qui a atteint ses limites avec une densification excessive qui étouffe plus le site qu'elle ne le met en valeur et qu'il conviendra de modérer par une forme de respiration idoine.

Dans cet esprit, il me paraît nécessaire de conserver les bons aspects du projet et de modifier les autres aspects dans le respect des principes fondateurs du développement durable, ce qui revient à dire que l'aspect économique ne doit pas renvoyer au rayon des vœux pieux les aspects sociaux et environnementaux.

Au titre des points positifs, le principe de déclinaison et la qualité architecturale et environnementale des îlots de logements est à conserver et peut-être même à amplifier dans la mesure où la pénurie de logements franciliens reste un problème aigu. Le principe de maintien sur le site de la grande halle Eiffel correspond par ailleurs à une conservation nécessaire d'un patrimoine industriel et je suis même partisan de ne pas déplacer cette halle et la petite halle attenante. La grande halle pourrait de fait être affectée comme cela est envisagé à un marché du patrimoine gastronomique ouvert 7 jours/7 en partenariat avec les AMAP et comportant une possibilité de restauration sur place. La petite Halle attenante pourrait être dissociée et agrandie pour constituer un musée du patrimoine industriel de notre cité isséenne. Les aménagements précités constituent une variante de l'îlot B1 du projet de l'équipe majoritaire municipale.

La gare d'Issy Val de Seine comporte beaucoup de volumes mal ou non utilisés et il conviendrait de la réorganiser en partenariat avec RFF. En particulier, les plateformes du RER C et du tramway T2 sont en élévation par rapport aux voiries environnantes et une galerie marchande avec des services (librairie, tabac-journaux, cordonnerie, pressing, DAB) débouchant d'un côté sur le parvis devant la société HP et de l'autre côté au niveau des halles Eiffel pourrait être construite sous les plateformes précitées avec accès de niveau sur la rue Rouget de Lisle. Pour ce faire, l'accès véhicule au parking payant géré par Vinci devra être reporté quai du président Roosevelt.

En matière d'emploi, il est de notoriété publique que les TPE-PME constituent le principal vivier d'emplois potentiel avec des possibilités d'expansion dans les domaines du numérique et de la croissance verte. En lieu et place de l'îlot B2 pourrait être précisément installé à l'intérieur d'un bâtiment moderne (de hauteur légèrement inférieure au plancher de la notion d'IGH) référencé HQE une pépinière de TPE - PME œuvrant principalement dans les domaines précités avec emplacements de parking en sous-sol en nombre limité.

Enfin, le principe de l'îlot A pourrait être conservé, à savoir un IGH (H >50 ml) de bureaux avec un nombre restreint de places de parking en sous-sol, bordé par une passerelle au-dessus de la rue Rouget de Lisle permettant d'accéder à la gare réaménagée. La hauteur de cet IGH serait un compromis entre la rentabilité financière nécessaire au projet et l'obligation de continuer à assurer à tout instant et quel que soit le force et la nature des vents une circulation sécurisée des hélicoptères à destination ou en provenance de l'héliport d'Issy les Moulinaux.

L'ensemble de ces dispositions constituent une variante au projet de base qui pourrait être également être soumise à concertation dans le cadre de ce projet pour élargir l'aspect participatif et démocratique du dossier. Il correspond à un retour à un urbanisme culturaliste raisonnablement densifié et donc à une meilleure qualité de vie potentielle. Car, comme le suggère Marguerite Yourcenar, construire n'est pas anodin car « construire, c'est collaborer avec la terre. C'est mettre une marque humaine sur un paysage qui en sera modifié à jamais. »